

Se former pour devenir Arbitre de Clubs Sportifs

Formation 2023 - 2024



	Inscription avant le 15 septembre 2023
Première journée de formation	07 ou 08 octobre 2023
Deuxième journée de formation	02 ou 03 décembre 2023
Examen	17 ou 18 février 2024

- **2 matchs de clubs sportifs accompagnés par un arbitre confirmé seront programmés avant l'examen.**
- **Les formations et examens se dérouleront soit le samedi soit le dimanche , en fonction de la disponibilité des boudromes et des formateurs.**





Formation ouverte :

- Aux arbitres départementaux.
- Aux arbitres de Trad.
- Aux arbitres régionaux qui souhaitent renforcer leurs connaissances en participant uniquement aux journées de formation théoriques.
- **Attention :** Suivre la formation d'arbitre de clubs sportifs sans avoir **suivi** des matchs sera compliqué.
- [Testez vos connaissances.](#)



Mise en place d'une formation :

- Organisation des pôles de formation sur le territoire suivant la situation géographique des candidats.
- 8 candidats maximum par pôle de formation.



Prise en charge financière :

- Restauration, hébergement, vacations et déplacements des formateurs à la charge de la FFSB.
- Restauration, hébergement des candidats à la charge de la FFSB.
- Frais pédagogiques, documentation à la charge de la FFSB.
- Déplacements du candidat à la charge du CBD du candidat.



CONTACT et INSCRIPTIONS

Fiches d'inscription

Les fiches d'inscriptions se remplissent directement en ligne :

[Lien pour la fiche d'inscription](#)

Inscription avant le 15 septembre 2023.

Demande de renseignements

Les demandes de précisions sur la formation des arbitres de clubs sportifs doivent être adressées à :

Jean-Jacques Pothier

- jj.pothier@ffboules.fr
- 06 37 00 96 90

Lionel ABERT

- l.abert@ffboules.fr
- 06 11 18 42 77



Fédération Française du Sport-Boules

